



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT.161

Déposé le : 17.04.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Enseignants frontaliers dans les écoles vaudoises, forme-t-on assez de jeunes à ce métier ?

Texte déposé

Selon plusieurs sources, environ 200 frontaliers travailleraient dans les écoles vaudoises.

Aussi j'ai l'honneur de poser les questions suivantes :

1. A combien s'élève le nombre d'employés frontaliers dans l'enseignement vaudois?
2. Dans quel secteur de l'enseignement ceux-ci sont-ils employés, veuillez développer, svp ?
3. Les diplômes, ainsi que les méthodes d'enseignement étrangères correspondent-ils aux standards vaudois ?
4. Forme-t-on assez de jeunes à ce métier, afin de ne pas avoir besoin de recourir à la main d'œuvre étrangère ?
5. Sinon, quelles mesures peuvent être prises pour augmenter l'attrait de ce métier ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions
Souhaite développer Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur : Signature : *Y. Pahud*
Pahud, Yvan
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) : Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch